

Procès de juillet 1997 à janvier 2000

Prise sur le fait (pochoirs sur immeubles) le 16 juillet 1997 à 3h10 du matin rue du Perche et rue Debelleyme.

Le syndicat de copropriété de la rue du Perche ne porta pas plainte car il disposait d'un contrat avec la Ville de Paris pour nettoyer les inscriptions illégales sur les façades de l'immeuble. En revanche, les copropriétaires de l'immeuble de la rue Debelleyme ont porté plainte, ne disposant pas d'un tel contrat. Le devis est établi à 29 000 Francs (4420€) sur tout le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage alors que le pochoir de MissTic ne recouvrait que 1,35m² de la façade du bas de l'immeuble.

L'huissier a consigné en octobre 1998 que la façade était couverte de « graffitis multicolores » et de « tags exclusivement constitués de mots à consonance anglo-saxonne ».

La loi incarnée par le juge, n'a pas tenu compte de la différence entre tag et pochoir, et a ignoré les différentes catégories artistiques.

16 février 1998 : le 1^{er} jugement la déclare coupable et la condamne à 5 000 Francs d'amende. Elle fait appel.

Février 1999 : son avocat, M. Rappaport s'appuie sur des témoignages d'artistes en sa faveur pour faire valoir sa qualité d'artiste. Elle est condamnée et fait appel.

La Cour décide ensuite qu'il s'agit d'une atteinte à un bien patrimonial d'autant que l'encre est indélébile et elle juge en plus que les faits sont « constants », « reconnus voire revendiqués » puisque MissTic avait déclaré que le pochoir de rue faisait partie de sa pratique. Elle est alors condamnée à une amende maximum pour un « dommage léger ».

Le public, certains artistes, média et hommes politiques ont soutenu MissTic et depuis lors, MissTic bombe avec accord préalable ou autorisation officielle sur des bâtiments privés ou publics. Si ses pochoirs illicites disparaissent peu à peu des murs de la ville parce que la Mairie de Paris a décidé d'enlever tout graffiti illicite depuis 2001, les interventions de MissTic s'inscrivent désormais dans un « projet social global ». Certains commerçants demandent à MissTic de réaliser des pochoirs sur leur devanture de magasin, des hommes politiques ont fait appel à elle notamment Jacques Toubon en 2001 pour peindre la façade de la permanence du RPR. En 2006 et Serge Blisko du PS a aidé à réaliser l'exposition Parisiennes à la mairie du 13^{ème} arrondissement.

MissTic n'est plus « enfermée dehors » et déploie désormais tout son talent.

Christophe Genin, Miss.Tic, femme de l'être, les impressions nouvelles, 2008.